

## Systèmes d'utilisation de l'eau de pluie dans le bâtiment. Règles de bonnes pratiques à l'attention des installateurs

Bernard de Gouvello  
CSTB / LEESU

Utilisation de l'eau de pluie – Parc des expositions 1<sup>er</sup> décembre 2009

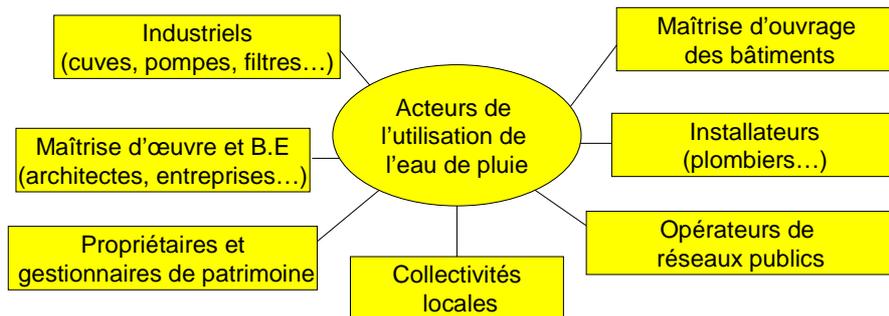
### Plan de la présentation

1. Contexte et objectif
2. Organisation du Groupe de Travail
3. Contenu
4. Enjeux et avenir

# 1. Contexte

- Développement de l'utilisation de l'eau de pluie en France au cours des dernières années
  - Existence d'un cadre réglementaire sur l'utilisation de l'eau de pluie depuis 2008 (arrêté d'août 2008)
- Nécessité d'accompagner les acteurs de la filière pour des installations conformes et efficaces

## Les acteurs de la RUEP



Documents prévus pour accompagner les acteurs

- **Plaquette installateurs (finalisée)**
- Guide ASTEE (en cours de réalisation)
- Norme Afnor (en cours de réalisation)

## Objectif

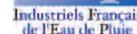
- Développer la récupération et utilisation de l'eau de pluie dans le respect des contraintes sanitaires
- Fournir *rapidement* aux installateurs un mémento pratique leur permettant:
  1. de veiller à ce que le matériel installé soit conforme aux exigences réglementaires
  2. de garantir une mise en œuvre des installations conforme à toutes ces exigences
  3. de disposer de recommandations complémentaires utiles

## 2. Organisation du GT

- Demande conjointe DHUP/DGS au CSTB
- Méthodologie
  - Constitution d'un petit groupe d'experts représentatifs issus des organismes professionnels concernés par le thème et la cible du document
  - Réunions animées par le CSTB
  - Supervision du MEEDDM et DGS

## Les organismes sollicités

- CAPEB
- CNATP
- FFB
- IFEP
- Profluid
- 
- CSTB
- SRIPS



## 3. Contenu

- Principes de structuration du document
  - Organisation en 3 parties
    - Partie 1: aspects réglementaires et financiers
    - Partie 2: conception et mise en œuvre
    - Partie 3: surveillance et entretien
  - Illustrations des points importants
    - Usages autorisés (p. 4), exemples d'installations (pp. 10-11) et disconnexion (pp. 12-13)
    - Tableaux synthétiques
  - Rédaction
    - Un point abordé = une phrase
    - Distinction entre obligations et recommandations

## Partie 1: aspects réglementaires et financiers

- Aspects réglementaires: items indépendants de la réalisation à proprement parler, i.e.:
  - usages autorisés, bâtiments à l'intérieur desquels l'utilisation de pluie est interdite, déclaration en mairie, contrôle des installations...
- Crédit d'impôt et aide
  - organiser devis et facture en phase avec les instructions du CGI pour l'octroi du crédit d'impôts:
    - regrouper et détailler les postes ouvrant le droit au crédit d'impôt.
  - inviter le propriétaire à s'informer sur les aides au niveau local

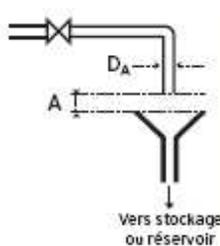
## Partie 2: conception et mise en œuvre

- Présentation selon le parcours de l'eau:
  - Collecte et acheminement
  - Dégrillage et filtration
  - Stockage
  - Protection du réseau d'eau potable
  - Comptage
  - Redistribution
  - Protection contre piquage accidentels
  - Dispositions aux points d'usage
  - Mise à l'arrêt de l'installation
- Schéma central présentant deux installations

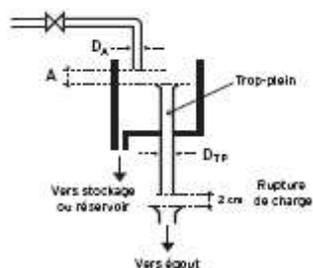
## Schéma central



## Disconnexion: exemples de types AA et AB mis en œuvre



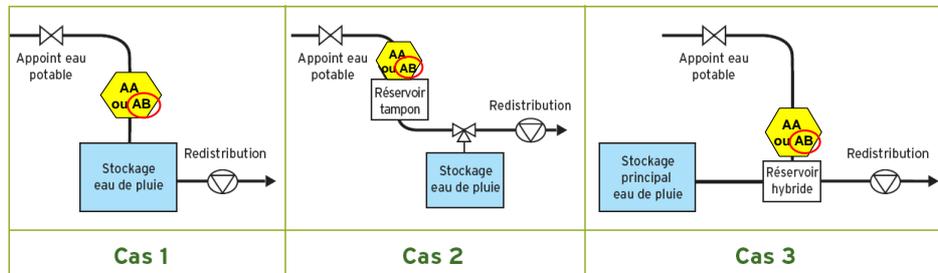
Type AA



Type AB

A = Garde d'air (surverse)  
D<sub>A</sub> = Diamètre interne d'alimentation  
D<sub>TP</sub> = Diamètre du trop-plein

## Disconnexion: localisations possibles



~~BB~~ → AB

## Comptage

- Le volume d'eau de pluie rejeté au réseau d'assainissement doit être évalué.
  - L'évaluation n'implique pas forcément la mise en place de compteurs (CGCT. R. 2224-19-4)
- Objectif du comptage: connaître la *performance* de l'installation
  - La mise en place de deux compteurs est nécessaire (eau redistribuée; appoint en eau potable)

## Partie 3: surveillance et entretien

Partie séparée pour insister sur l'importance de ce thème

- Trois idées clés:
  - L'installateur doit informer le propriétaire sur les obligations d'entretien
  - Tableau de synthèse des opérations courantes d'entretien
  - L'installateur peut proposer ses services sous forme de contrat d'entretien

## 4. Enjeux et avenir

- Des points à approfondir
  - Méthode de dimensionnement
  - Schémas types hors cas de la maison individuelle
  - Exigences sur les composants non normalisés
    - Importance des autres documents en cours d'élaboration: guide ASTEE et norme AFNOR
- Appropriation du document par les professionnels
  - Politique de diffusion des différents acteurs
  - Quelles mesures d'accompagnement: Formation, labellisation, certifications...?

Merci pour votre attention